

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

|  |
| --- |
| **WG UPR 23 – Géorgie*****Intervention de la Belgique***Date: 10 novembre 2015 |

**Monsieur le Président,**

La Belgique salue les efforts déployés par la Géorgie pour donner suite aux résultats du premier examen, notamment la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Il n’en demeure pas moins que de nombreux efforts doivent encore être accomplis, et mon pays souhaite à ce titre mettre l’accent sur la lutte contre **l’impunité** et la **non-discrimination**.

La Belgique s’inquiète du manque de robustesse, voire de l’absence, d’un nombre d’institutions cruciales en matière d’état de droit et **(R1)** recommande à la Géorgie de prendre des mesures pour soutenir et renforcer les poursuites pour violations des droits de l’Homme par le système judiciaire, se référant dans ce cadre aux recommandations formulées par Commissaire aux droits de l’Homme du Conseil de l’Europe, notamment en ce qui concerne le renforcement de l’indépendance et de l’efficacité du bureau du Procureur. Mon pays recommande également à la Gérogie de **(R2)** mettre sur pied une institution indépendante et impartiale pour enquêter et poursuivre les abus et violations des droits humains par les forces de police et de sécurité, afin d’assurer que ces violations sont investiguées, sanctionnées et que des réparations soient assurées pour les victimes.

En matière de non-discrimination, la Belgique salue l’adoption d’une loi pour l’égalité de genre et d’un plan d’action dans ce sens ainsi que d’une loi générale contre la discrimination mais recommande que **(R3)** des moyens adaptés soient mis à disposition des services concernés afin d’assurer que les nouvelles mesures prévues pour lutter contre la discrimination -qu’elle soit raciale, de genre ou d’identité sexuelle- soient déployées de manière à produire des effets tangibles, notamment en ce qui concerne la formation et la sensibilisation des autorités judiciaires et du grand public.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**